



Procédure pour biens d'un locataire décédé sans héritiers

Par **tayefer**, le **21/11/2015** à **20:04**

Bonjour.

Je possède un appartement avec place de parking.

Le locataire est décédé en Avril dernier. Ses enfants ont renoncé à la succession.

J'ai envoyé une requête au TGI afin de désigner un huissier pour état descriptif des lieux.

L'huissier a pu passer grâce à l'ordonnance du TGI.

Il a constaté la présence de meubles sans valeur que je vais stocker à la cave.

Il a également constaté la présence du véhicule du locataire décédé sur la place de parking. Il va y rester pour le moment.

Quelle est l'étape suivante pour enfin me débarrasser de ces biens?

Dois je à nouveau envoyer une requête au TGI ou dois je prendre contact avec le service des domaines (comment faire)?

Merci par avance de votre aide dans ce véritable parcours du combattant.

Bien cordialement.